



# **APPEL À PROJETS CARSAT SUD-EST CAHIER DES CHARGES 2024 - 2025**

**Bienvenue à la retraite**  
Actions collectives de prévention

Votre interlocuteur action sociale en région



## Contexte

L'action sociale de l'Assurance retraite et de ses partenaires interrégimes se structure autour d'actions en faveur du bien-vieillir. Elles se déclinent en trois niveaux d'intervention :

- ↪ une offre de prévention centrée sur l'information et le conseil, à l'attention de l'ensemble des retraités (niveau 1).
- ↪ une offre d'actions et d'ateliers collectifs de prévention, organisés en partenariat interrégimes, à destination des retraités confrontés à de premières difficultés (niveau 2). Elle s'articule autour de 9 ateliers :



- ↪ une offre de prise en charge globale du maintien à domicile, à travers une évaluation des besoins et la mise en place d'un plan d'aides personnalisé, destiné à un public fragilisé, mais autonome (niveau 3).

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 réaffirme l'ambition de la branche retraite en matière de prévention de la perte d'autonomie grâce notamment au développement et au renforcement des partenariats à l'échelon national et local, en interbranche et en interrégimes.

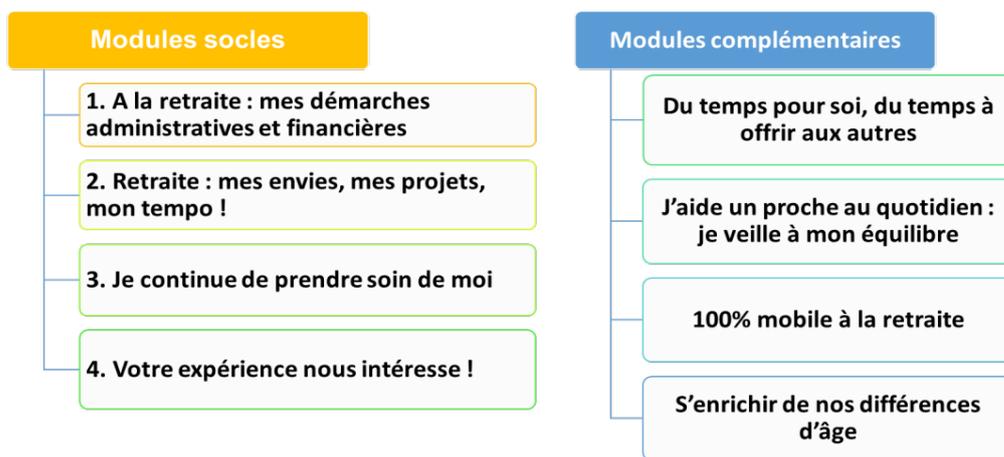
Le passage à la retraite est une transition majeure de la vie. Il implique autant une modification importante des droits sociaux, du statut, des ressources, qu'une transformation de l'être dans son identité.

Un certain nombre d'éléments structurants tels que le cadre de travail, la reconnaissance sociale, les lieux de socialisation sont modifiés. C'est un changement de plus, un bouleversement des habitudes, des repères et des rythmes de vie. Le passage à la retraite a été identifié par le Comité « Avancée en âge » comme « un moment clé où les personnes peuvent être davantage réceptives à un discours de promotion du vieillissement actif, et parce qu'il s'agit d'une étape qui permet de déceler très en amont certaines situations de fragilités ».

Pour accompagner les pré et nouveaux retraités dans cette étape de vie qui peut générer de nombreuses interrogations, il est important de les rassurer, sans infantilisation, de les informer sur l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux, de leur donner les moyens et les clés pour vivre en bonne santé et autonomes le plus longtemps possible, de faire émerger chez eux de nouvelles idées, de nouvelles envies ; de renforcer leur pouvoir d'agir.

Pour répondre à ces enjeux, l'Assurance retraite et ses partenaires interrégimes ont souhaité déployer une approche innovante de design social, fruit des attentes formulées par les publics cibles et les professionnels. Ces travaux ont été menés par un groupe de travail national et ont abouti au **référentiel interrégimes « Bienvenue à la retraite » (juin 2022)** qui s'adresse non seulement aux nouveaux retraités jusqu'à 2 ans, mais également aux seniors actifs à partir de 2 ans avant le passage à la retraite.

Cé référentiel propose de décliner un atelier composé de 4 modules socles obligatoires, et de 4 modules complémentaires :



Fort de l'expérimentation 2023-2024, la Carsat Sud-Est souhaite que les partenaires déclinent l'atelier Bienvenue à la retraite en traitant les modules suivants :

**1. A la retraite : mes démarches administratives et financières, la gestion de mon budget**

**2. Retraite : mes envies, mes projets, mon tempo !**

**3. Je continue de prendre soin de moi**

**4. Du temps pour soi, du temps à offrir aux autres**

**5. J'aide un proche au quotidien, je veille à mon équilibre.**

**6. Votre expérience nous intéresse ! retrouvons-nous pour faire le bilan de votre atelier !**

Un module équivaut donc à une thématique traitée. Ainsi, une séance peut regrouper plusieurs modules/thématiques.

La durée des séances et le regroupement des modules est laissé à l'appréciation du partenaire, dans la limite de 14h pour un atelier.

Le partenaire a la possibilité de proposer à la Carsat Sud-Est un format intégrant au cours des séances un focus sur la mobilité et l'intergénérationnel ou de proposer un format adapté aux publics fragilisés ciblés.

Des fiches techniques et des supports d'animation ont été établies par la CNAV par module pour aider le partenaire dans l'élaboration de ses supports et l'animation des séances.

Afin d'appuyer le déploiement de l'offre « Bienvenue à la retraite » sur ses territoires, la Carsat Sud-Est lance un appel à projets qui répondra aux enjeux stratégiques suivants :

- ↪ s'inscrire dans les objectifs majeurs de l'offre action sociale envisagée dans la convention d'objectifs et de gestion en renforçant l'accompagnement des futurs et nouveaux retraités au moment du passage à la retraite et le rajeunissement des publics cibles, participant aux actions de prévention,
- ↪ proposer une action dédiée autour du passage à la retraite, notamment dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits et l'accompagnement des futurs retraités fragilisés,
- ↪ moderniser les approches pédagogiques dans les actions collectives et ancrer « Bienvenue à la retraite » comme porte d'entrée aux ateliers du bien- vieillir.



## Critères d'éligibilité

RÉFÉRENTIEL

BIENVENUE  
À LA RETRAITE

Le projet présent doit répondre en tous points aux exigences du présent cahier des charges, issu du référentiel national interrégimes « Bienvenue à la retraite » (*voir en annexe*), notamment en termes de :

- **publics cibles :**
  - les actifs**, à partir de 2 ans avant l'âge de départ à la retraite, prioritairement identifiés comme fragiles, notamment les **publics reconnus inaptes dans leur travail, travailleurs en situation de handicap, titulaires du RSA**,
  - les nouveaux retraités**, nouvellement partis à la retraite depuis moins de 2 ans, autonomes (GIR 5, 6 et non girés), en situation de fragilité (isolement social et géographique, isolement du fait des ressources, veuvage)
- **période de déploiement** : 2 septembre 2024 à décembre 2025
- **format et contenu** : selon le déroulé et le contenu précisés dans le cahier des charges
- **nombre minimum d'ateliers** à déployer sur la période : 5 ateliers
- **partenaires à mobiliser** :
  - Partenaires habituels : CCAS/Mairies/Centres Sociaux/CLIC/Collectivités Territoriales, Pôle Infos Séniors,
  - Les ESAT,
  - Les entreprises,
  - Les agences retraite
  - France travail
  - Les plateformes de répit
  - Les différents partenaires déployant des missions autour du bénévolat : Les Petits Frères des Pauvres/ L'outil en main/les Restos du cœur/France Bénévolat...
- **d'utilisation des supports** de communication, des fiches techniques et des supports d'animation créés par la CNAV,

- **d'organisation et d'outils pédagogiques innovants,**
- **profil et qualification de l'intervenant,**
- **respect et utilisation de la charte graphique du bien-vieillir.**

Les opérateurs lauréats devront :

- disposer d'un ancrage local et de contacts avec le tissu local,
- aller à la rencontre du tissu partenarial local et participer aux forums organisés sur les territoires
- mettre en place pour le compte et au nom de la Carsat Sud-Est les ateliers au sein des territoires, en suivant les objectifs énoncés dans la convention de partenariat,
- animer les ateliers,
- promouvoir l'ensemble des ateliers du bien-vieillir et les autres actions locales portées par la caisse (soutien aux dispositifs expérimentaux, transmissions d'informations...),
- saisir leurs actions sur le site national Bien Vieillir SIPAC
- contribuer à l'évaluation des actions mises en place.
- répondre aux attendus de la Carsat Sud-Est en termes de remontées d'informations régulières (mensuelles et finales).



## Modalités d'attribution des financements

- ↪ La Carsat Sud-Est peut financer l'action présentée à hauteur de 50 % jusqu'à 100 % dans le cadre du présent appel à projets, dans la limite de 3 800 € par atelier.  
Les dossiers de candidature (*voir modèle en annexe*) pourront présenter un plan de financement prévoyant un cofinancement du projet (subventions interrégimes, conférences des financeurs de la perte d'autonomie, autres acteurs institutionnels...).
- ↪ Ne sont pas éligibles les dépenses liées à des besoins en fonds de roulement (trésorerie), d'augmentation de capital ou encore de développement commercial.
- ↪ L'engagement financier fait l'objet d'une convention entre la caisse régionale et le demandeur afin de garantir les meilleures conditions de réalisation du projet, une bonne utilisation des crédits et fournir les éléments de contrôle nécessaires.
- ↪ La demande de financement doit comprendre les documents prévus dans la liste figurant sur le dossier de candidature, qui doit lui-même être complété (*voir annexe*).



## Informations pratiques

Les opérateurs répondent à l'appel à projets en précisant le nombre d'ateliers qu'ils ont la capacité de mettre en œuvre par an et par département.

Le dossier de candidature devra être entièrement complété et renvoyé par mail et par courrier **avant le**

**Vendredi 17 mai 2024**

*melinda.chaib-ainou@carsat-sudest.fr*      à      *Carsat Sud-Est*  
*melinda.chaib-ainou@carsat-sudest.fr*      *Département Aide au Développement de l'Offre*  
*melinda.chaib-ainou@carsat-sudest.fr*      *dispositif BAR*  
*melinda.chaib-ainou@carsat-sudest.fr*      et      *35 rue George 13386 MARSEILLE, cedex 20*

Les dossiers seront présentés en Commission de l'Accompagnement Social pour décision au plus tard le 1er juillet 2024.

La notification des résultats sera communiquée aux candidats sélectionnés :

- un courrier de notification de refus sera adressé à chaque porteur non sélectionné pour l'en informer ;
- de même, un courrier de notification du montant définitif de la subvention attribuée sera adressé au porteur sélectionné, accompagné d'une convention, pour un démarrage : **au 2 septembre 2024**

### **Annexes :**

- **Référentiel interrégime « Bienvenue à la retraite »**
- **Dossier de candidature**